

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023 Publié le 13 avril 2023

ID: 064-266404110-20230405-23_20-BF

SÉANCE DU 5 AVRIL 2023

Présents: Monsieur Emmanuel HANON, Président; Mesdames Joëlle BAYLE-LASSERRE, Pierrette DOMBLIDES, Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absent excusé: Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU; Messieurs Stéphane PINARD, Christian WILS.

Ont donné pouvoir: Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT; Monsieur Christian WILS à Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE.

23 - 20 BUDGET PRIMITIF 2023 BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2023 du CCAS s'équilibre ainsi :

- section d'investissement = 10 807,56 €,
- section de fonctionnement = 1 828 808,19 €.

BUDGET PRINCIPAL	BP 2022	CA 2022	PROJET BP 2023
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
O11 Charges générales	185 950,00	170 178,94	175 500,00
O12 Frais de personnel	1 296 700,00	1 227 558,54	1 307 750,00
65 Autres charges	165 696,17	130 597,97	342 442,19
67 Charges except.	2 400,00	1 773,00	2 316,00
040 Opérations d'ordre de transf.	800,00	754,00	800,00
66 Charges financières			
TOTAL EXERCICE	1 651 546,17	1 530 862,45	1 828 808,19
Restes à réaliser - reports			
Opération d'ordre transfert entre sections			
TOTAL	1 651 546,17	1 530 862,45	1 828 808,19
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70 Vente produits	1 083 500,00	1 023 694,06	1 095 699,88
74 Subventions, participations	485 000,00	522 266,60	600 742,19
75 Autres produits	4 000,00	8 434,96	1 700,00
O13 Atténuation de charges	32 459,00	27 106,99	32 427,29
77 Produits exceptionnels		1 011,50	
Restes à réaliser - reports	46 587,17		98 238,83
TOTAL EXERCICE	1 651 546,17	1 582 514,11	1 828 808,19
Résultat exercice		51 651,66	
Résultat reporté		98 238,83	

Les investissements sont limités à des crédits permettant de faire face à des urgences, comme le remplacement de matériel informatique.

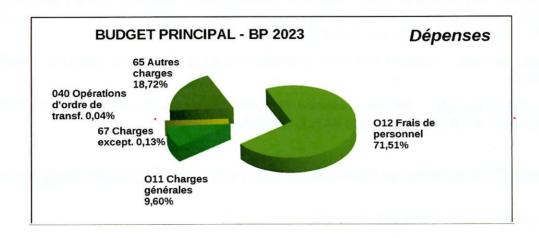
La section de fonctionnement présente quelques points remarquables :

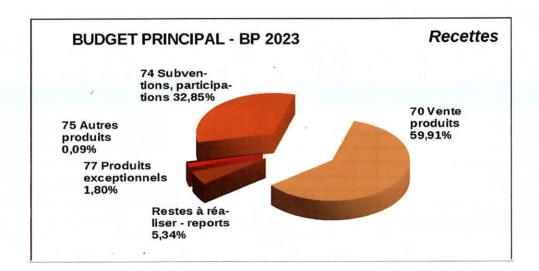
- elle est impactée par les résultats reportés de 2022 : un excédent conséquent du budget principal et un déficit important du budget annexe. Ce déficit impose l'augmentation de la subvention d'équilibre de la Ville vers le CCAS et du CCAS vers le budget annexe : 536 000 € pour la subvention de la Ville et 336 742 € vers le budget annexe ;



- les charges de personnel intègrent la revalorisation des salaires des agents sociaux et des travailleurs sociaux (CTI = complément de traitement indiciaire de 49 poins) ;

- les recettes des services prennent en compte le nouveau tarif du service d'aide à domicile fixé à 27,12 € par le Département.





Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget principal 2023 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré à Orthez, le 5 avril 2023

